

RÈGLEMENT DES ÉTUDES



La Cité des Arts de Viry-Chatillon

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal



Agir pour et avec vous

INTRODUCTION

Le règlement des études du Conservatoire à rayonnement Intercommunal de Viry-Chatillon est un document précisant toutes les activités d'enseignement de l'établissement, les types de parcours (éveil-initiation, parcours-études et parcours-programmes) et l'ensemble des compétences requises pour valider un parcours d'enseignement artistique.

Proposant un cycle d'éveil et d'initiation, des parcours-études du 1^{er} au 3^{ème} cycle pour la danse et la musique, il permet aussi l'accès à des parcours-programmes structurés, dans les 4 domaines d'enseignement (danse, musique, théâtre et arts plastiques) permettant à l'ensemble des élèves de poursuivre des formations adaptées à leurs différents besoins.

Respectant les enjeux du nouveau projet d'établissement (mise en adéquation avec le Schéma National d'Orientation Pédagogique 2023, interdisciplinarité, diversification des publics et des parcours), il a pour vocation d'accueillir et d'accompagner chaque élève vers son épanouissement et son autonomie artistiques.

Rédigé par le conseil pédagogique, partagé par l'ensemble de la communauté éducative, le règlement des études reflète à la fois un souci d'exigence, d'équité entre disciplines, et de qualité pédagogique et artistique pour toutes et tous ; il énonce les étapes de chaque parcours et en rappelle les objectifs, les critères et modalités de validation de cycle pour les parcours-études.

Tous les temps de cours sont proposés en volumes hebdomadaires.

Il s'appuie sur les textes officiels, liés à son classement par le ministère de la Culture :

- **La Charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001)**
- **La Charte de l'Éducation Artistique et Culturelle (2018)**
- **Le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de la Musique de 2023**
- **L'article L216-2 du code de l'éducation**
- **Le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006, relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique**
- **L'arrêté du 19 décembre 2023, fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique :**

❖ MISSIONS

« Les missions communes aux trois catégories d'établissement sont les suivantes :

1° Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en parcours études, conformément au Schéma national d'orientation pédagogique susvisé. A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;

2° Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;

3° Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté. »

... « Ils veillent à la prévention des risques physiques et psychiques susceptibles de survenir au sein de l'établissement. Ils s'emploient à accueillir les personnes en situation de handicap en privilégiant une approche inclusive. Ils prévoient une tarification sociale. »

❖ SUIVI-ÉVALUATION-ORIENTATION

Chaque élève fait l'objet d'un suivi dans son dossier IMuse.

Se réunissant régulièrement, le conseil pédagogique joue aussi le rôle de conseil d'orientation (élargi si besoin par la référente handicap, un.e enseignant.e spécialisé.e) auprès des élèves : il consulte les bilans des évaluations, valide le cycle, propose une réorientation, étudie les demandes de prolongation de parcours, d'inscription en parcours scénique et en parcours ouverture.

ÉVEIL - INITIATION

Objectifs : s'intégrer, jouer et travailler en groupe ; première approche de l'expression corporelle et artistique (geste, espace) ; première approche de l'univers musical (écoutes, rythmes, expression corporelle et scénique) ; rapports entre langages chorégraphiques et langages musicaux (souffle, rythmes, espace, projections).

Des interventions croisées danse-musique ont lieu durant l'année. Premières restitutions publiques.

Éveil DANSE ET MUSIQUE
Age : 4 ans Durée : 45 mn – Portes Ouvertes
Éveil DANSE ET MUSIQUE
Age : 5 ans Durée : 45 mn – Participation à une restitution - Portes Ouvertes
Initiation Artistique Dominante DANSE
Age : à partir de 6 ans Durée : 1h – Participation à une restitution - Portes Ouvertes
Initiation 2 DANSE
Age : 7 ans Durée : 1h – 1h d'atelier danse de caractère (facultatif) – Restitutions - Portes Ouvertes
Initiation Artistique Dominante MUSIQUE
Age : 5 ans Durée : 45 mn – Participation à une restitution - Portes Ouvertes
Initiation Artistique Dominante MUSIQUE
Age : à partir de 6 ans Durée : 1h de Formation Musicale (FM) – Parcours Découvertes Instrumentales - Portes Ouvertes

CYCLE 1

❖ PARCOURS-ÉTUDES

Objectifs : L'écoute et la pratique collective restent au cœur des apprentissages ; l'acquisition des fondamentaux des langages artistiques (travail sur la posture, le souffle, le rythme, le geste ; apprentissages des premiers éléments techniques, historiques et théoriques ; mémorisation en danse et musique, apprentissages écrits en musique) structure les 3 à 5 années du cycle. Des restitutions obligatoires de travaux de création et d'éléments de répertoires, en petit en en grand groupe, ponctuent les apprentissages.

Critères d'évaluation et de validation de cycle : assiduité (cours ; restitutions, 4 minimum par an) ; investissement personnel et dans la relation au groupe ; créativité, épanouissement, coopération ; techniques et repères fondamentaux acquis. Capacité de créer de courtes séquences en autonomie, s'appuyant sur la culture de la discipline. Présentation publique (prise de parole, saluts, maîtrises premières du temps, du son, de la lumière).

La validation du cycle aboutit à l'obtention d'une attestation de fin 1^{er} cycle.

CYCLE 1 DANSE
Age : à partir de 8 ans
Années 1 et 2
- 2h de cours jazz ou classique (2x1h) - 1h de danse de caractère ou discipline complémentaire (facultatif) - Participation aux échanges pédagogiques et aux représentations
Années 3,4 (et 5)
- 2h à 2h15 cours dominante (2x1h ou 1h + 1h15) - 1h enseignement facultatif (autre esthétique) - Ecole du spectateur - Participation aux échanges pédagogiques et aux représentations, dont le spectacle de validation de cycle

CYCLE 1 MUSIQUE
Age : à partir de 7 ans
Années 1 et 2
- 1h30 de cours de Formation Musicale (FM) - Pratique instrumentale individuelle ou en petit groupe (30 mn par élève) - 1h de chorale ou Atelier Rythmes et Claviers Parcours Jazz et Musiques Actuelles : - 1h de FM jazz et musiques actuelles - 1h d'atelier jazz et musiques actuelles - 30 mn de pratique instrumentale individuelle ou en petit groupe (30 mn par élève) - 1h d'atelier rythme et claviers ou chorale (facultatif)

Années 3,4 (et 5)

- 1h30 de FM
- Pratique instrumentale individuelle ou en petit groupe (30 mn par élève)
- 1h de pratiques collectives : orchestre vents ou cordes, chorales, ensemble guitares cycle 1, atelier rythmes et claviers
- Autres ateliers (danse de caractère ou théâtre ou arts plastiques) : sur dérogation, pour une année durant le cycle
- Ecole du spectateur
- Participation aux échanges pédagogiques et aux restitutions

Parcours Jazz et Musiques Actuelles :

- 1h de FM jazz et musiques actuelles
- Pratique instrumentale individuelle ou en petit groupe (30 mn par élève)
- 1h30 d'atelier jazz et musiques actuelles ou 1h d'atelier rythme et claviers
- Ecole du spectateur
- Participation aux échanges et restitutions

Après obtention du diplôme de 1^{er} cycle, l'élève poursuit ses études en 2^d cycle.

CYCLE 2

❖ PARCOURS-ÉTUDES

Objectifs

Le Cycle 2 obéit à des objectifs d'approfondissement et d'élargissement des connaissances ; tout en intensifiant les pratiques collectives, le projet de formation individuelle s'affirme et s'affine, les choix esthétiques se précisent. C'est au cours de ce 2d cycle que le parcours-études se poursuit ou bien, en concertation avec les équipes pédagogiques, l'élève s'oriente vers des parcours-programmes adaptés à son projet de formation.

Sa validation aboutit à l'obtention du brevet d'Etudes Chorégraphiques ou Musicales.

Critères d'évaluation et de validation de cycle : assiduité, investissement personnel et en groupe ; rythme de travail soutenu (minimum 4 présentations publiques par an, collectives, petit et grand groupe, et solos). Niveau de technicité, de créativité et de culture générale dans la discipline dominante (à travers les bilans semestriels d'évaluation, les programmes et projets présentés). Capacités d'auto-évaluation (journal de bord). Epanouissement et aisance sur scène ; soin dans la présentation publique (préparation et recherche personnelles).

En musique, validation des acquis de FM de fin de 2d cycle (contrôle continu et épreuves finales), d'instrument et de pratiques collectives (dont la musique de chambre) ; participation à un module au moins de FM : direction d'orchestre, harmonie au clavier, composition ; analyse, histoire de la musique, culture jazz et musiques actuelles.

En danse, validation des acquis (niveau équivalent variations du Ministère ; présentations de travaux et créations personnelles et de chorégraphies collectives) et participation à au moins un module parmi les suivants : stages de danse (réseau), AFCMD ou méthodologies corporelles, histoire de la musique et de la danse, stage de théâtre et danse.

CYCLE 2 DANSE
Années 1 à 3
- 3h de cours (2x1h30) - 1h30 d'Atelier chorégraphique ou d'enseignement facultatif (autre esthétique) - Rencontres chorégraphiques réseau - Participation aux Transversales - Ecole du Spectateur (pass culture si S2TMD) - Échanges pédagogiques, stages et restitutions
Années 3 à 4 (ou 5)
- 3h de cours (2x1h30) - 1h30 d'Atelier chorégraphique - Enseignement facultatif (autre esthétique) - Stages et rencontres chorégraphiques réseau - 1 module obligatoire AFCMD, histoire de la danse et FM danseurs - Participation aux Transversales - Ecole du spectateur (pass Culture si S2TMD) - Échanges pédagogiques et restitutions (dont spectacle de fin de cycle)

CYCLE 2 MUSIQUE
Années 1 à 3
- 1h30 de FM - Pratique instrumentale individuelle ou en petit groupe (soit 45 m par élève) - 1h30 de pratique collective (orchestres, chorales) - 1 module FM, une année durant le cycle Parcours Jazz et Musiques Actuelles : - 1h30 de FM jazz et musiques actuelles - 1h30 pratique instrumentale individuelle ou en petit groupe (soit 45 m par élève) - 1 module culture jazz et musiques actuelles [Song Writing, composition, Musique Assistée par Ordinateur (MAO)], une année durant le cycle - Ecole du spectateur
Années 3 à 4 (ou 5)
- 1h30 de FM - Pratique instrumentale individuelle ou en petit groupe (soit 45 m par élève) - 1h30 ou 2h de pratique collective (orchestres symphonique et d'harmonie, musique de chambre, chorales) - 1 module FM, une année durant le cycle Parcours Jazz et Musiques Actuelles : - 1h30 de FM Jazz et musiques actuelles - 1h30 de pratique instrumentale individuelle ou en petit groupe (soit 45 m par élève) - 1 module culture jazz et musiques actuelles, une année durant le cycle - Ecole du spectateur (Pass culture si S2TMD)

Après obtention du Brevet d'Etudes Chorégraphiques ou du Brevet d'Etudes Musicales, et sur avis du conseil pédagogique et d'orientation, l'élève peut poursuivre vers un parcours-études en 3^{ème} cycle, ou s'inscrire dans l'un des parcours-programmes.

CYCLE 3 DANSE

❖ PARCOURS-ÉTUDES

Objectifs : Approfondir les connaissances du 2d cycle. Capacité à développer un projet personnel et à s'intégrer à un projet de groupe dans le cadre d'une pratique amateur et autonome ; appropriation de la danse en tant que langage artistique, capacités d'interprétation, d'analyse, d'endurance, de virtuosité, d'auto-évaluation et de regard critique. Développement de la créativité, de la musicalité, connaissances techniques et culture chorégraphique solides, ouverture vers la conscientisation corporelle (Laban, AFCMD, anatomie appliquée) et d'autres arts de la scène (cirque, théâtre, conte, arts urbains).

Critères d'évaluation et de validation de cycle : assiduité, intégration à la vie de l'établissement (6 représentations annuelles), niveau équivalent variations du Ministère, projets personnels (compositions, force de proposition au sein des ateliers chorégraphiques, interdisciplinarité intégrée aux projets, capacité à s'approprier et à questionner un courant esthétique). Auto-évaluation et humanités chorégraphiques (journal de bord, sorties, retours critiques, lectures complémentaires et actualités dans la discipline) ; créativité, présentations et expression orale soignées.

CYCLE 3 DANSE
Années 1 à 5
- 3h de cours (2x1h30) - 2h d'Atelier chorégraphique - Rencontres chorégraphiques conservatoires ou interventions artistes extérieurs - Participation aux Transversales - Ecole du Spectateur (pass culture si S2TMD) - Échanges pédagogiques et restitutions (dont spectacle de fin de cycle et projet personnel) - 3 modules obligatoires pour les 5 ans (stages danse réseau, AFCMD, FM danseurs et histoire de la danse, stages théâtre et danse, conférences Histoire de l'Art)

A l'issue du parcours, et sur avis du conseil d'orientation, l'élève obtient un Certificat d'Etudes Chorégraphiques.

CYCLE 3 MUSIQUE

❖ PARCOURS-ÉTUDES

Objectifs : Approfondissement de la pratique et de la culture musicales développées en 2d cycle ; capacité à conduire de façon autonome un projet personnel riche et structuré. Capacités d'auto-évaluation, d'interprétation (et notamment du répertoire contemporain), de création (composition, improvisation), esprit critique, approche de méthodologies corporelles et/ou gestion du trac (réflexologie, Feldenkrais), ouverture vers des disciplines scéniques (théâtre, conte, danse), interdisciplinarité.

Critères d'évaluation et de validation de cycle : Assiduité, investissement dans le travail personnel, niveau d'interprétation technique et expressive. Niveau de fin de 3^{ème} cycle en FM (contrôle continu et épreuves finales possibles dès la 1^{re} année), modules FM. Intégration à la vie de l'établissement (6 représentations annuelles, responsabilités au sein des groupes (ateliers, pupitres, musique de chambre) ; présentations de projets encadrés et de projets autonomes (solos et groupes). Créativité, prise de parole en public préparée et soignée (présentations et/ou rédactions de programmes, retours critiques master-class, concerts, etc...).

CYCLE 3 MUSIQUE
Années 1 à 4
- 1h30 de FM - 1h30 à 2h pratiques collectives en grand groupe - 1h ou 1h30 autre groupe (atelier, musique de chambre) - 1h de pratique individuelle (ou 2h en petit groupe) - 1 module FM, une année durant le cycle - Rencontres avec spécialistes (master-class, échanges pédagogiques réseau) - Participation à la vie de l'établissement (projets personnels) Parcours Jazz et Musiques Actuelles : - 1h30 de FM jazz et musiques actuelles - 1h30 d'atelier - 1 module FM, une année durant le cycle - 1h de pratique individuelle ou 2 h en petit groupe - Projet personnel (module semestriel, équivalent 30mn/semaine)

A l'issue du parcours, et sur avis du conseil d'orientation, l'élève obtient un Certificat d'Etudes Musicales.

PARCOURS-PROGRAMMES

❖ PARCOURS-PROGRAMMES OUVERTURE ADULTES

Objectifs : Ces parcours permettent aux adultes (majorité légale, en fonction des places disponibles) de s'initier à la danse ou à la musique, d'accéder aux principes fondamentaux dans la discipline choisie, et de participer à la vie culturelle de l'établissement.

Critères : assiduité ; capacité à formuler son projet et à restituer régulièrement ; intégration au groupe.

PARCOURS DANSE « OUVERTURE »
Adultes Débutants - 1 à 3 ans, renouvelable (conseil d'orientation), en fonction des places disponibles
- 1h ou 1h30 de cours technique ou barre au sol - Transversales et/ou stages durant l'année - Restitutions + Ecole du Spectateur

PARCOURS MUSIQUE « OUVERTURE »
Adultes Débutants - Durée 1 à 3 ans, renouvelable (conseil d'orientation), en fonction des places disponibles
- 1h de cours FM jazz et musiques actuelles ou 1h30 de FM - 1h à 1h30 de pratiques collectives (orchestres, ensembles instrumentaux et chorales, atelier jazz musiques actuelles) - Pratique instrumentale individuelle ou en petit groupe (équivalent 30 mn par élève) - Module facultatif (FM et Chorale Adultes) - Restitutions + Ecole du Spectateur

A l'issue ou pendant le parcours-programme ouverture, en fonction des places disponibles, les adultes peuvent soit intégrer un parcours-études, soit intégrer un parcours de pratique continuée. Ces propositions sont sous la responsabilité du conseil pédagogique et de la direction.

❖ PARCOURS-PROGRAMMES PRATIQUE CONTINUÉE

A partir de la 3^{ème} année du 2^d cycle, les élèves ne souhaitant pas poursuivre un parcours-études vers l'obtention d'un brevet, peuvent s'inscrire (après avis du conseil d'orientation) dans l'un des parcours-programmes. Ces parcours font l'objet d'un suivi, des critères permettent de reconduire le parcours pour une durée précise ou bien de réorienter l'élève.

Objectifs : L'apprentissage en groupe reste prioritaire et permet aux élèves de poursuivre leur travail scénique. Les restitutions restent obligatoires durant la durée du parcours ; il s'agit de pérenniser les liens entre les élèves, le monde associatif et les autres partenaires culturels et l'établissement.

Critères de suivi : assiduité ; capacité à formuler son projet et à restituer régulièrement ; intégration au groupe. Le parcours peut faire l'objet d'un renouvellement, sur décision du conseil d'orientation.

DANSE PRATIQUE CONTINUÉE
- Durée 1 à 3 ans, renouvelable (conseil d'orientation)
- 1h minimum - Ateliers AFCMD, stages (facultatifs) - Ecole du Spectateur + rencontres théâtre-danse (stages, ateliers)

MUSIQUE PRATIQUE CONTINUÉE
- Durée 1 à 3 ans, renouvelable (conseil d'orientation)
- 1h30 minimum de pratiques collectives (orchestres, ensembles instrumentaux) - Pratique instrumentale individuelle ou en petit groupe, en fonction des places disponibles (30 à 45 mn par élève) - FM ou modules FM (histoire, analyse, composition, culture jazz et musiques actuelles) ou chorale adultes ou 2 ^{ème} atelier jazz et musiques actuelles, facultatifs - Ecole du Spectateur (en fonction des places disponibles)

❖ PARCOURS-PROGRAMMES PRATIQUE SCÉNIQUE

Pour l'accompagnement de projets spécifiques : projets associatifs, groupes de jazz et musiques actuelles, groupes de musique de chambre, groupes chorégraphiques, préparation examen type oral de brevet ou épreuve pratique de Bac, autres échéances vie culturelle et artistique sur le territoire.

En fonction des capacités d'accueil par les équipes pédagogiques.

DANSE PRATIQUE SCÉNIQUE
Durée
- 1 an, renouvelable (conseil d'orientation)
- 1h30 (atelier chorégraphique) pour accompagnement de projets spécifiques (projets associatifs, préparation examen type épreuve pratique de Bac, autres échéances vie culturelle et artistique sur le territoire) - 1 à 2 restitutions dans la saison du conservatoire ; 2 à 6 élèves.

MUSIQUE PRATIQUE SCÉNIQUE – COACHING DE GROUPE
Durée
- 1 an, renouvelable (conseil d'orientation) ; groupe de 2 à 6 élèves
- 30 mn (possibilité de regrouper des séances pour rythme mensuel ou autre) - 1 à 2 restitutions dans la saison du conservatoire

PARCOURS ADAPTÉS

Les parcours adaptés permettent à tous les élèves en situation de handicap, permanent ou temporaire, et élèves avec des besoins particuliers au cours de leurs apprentissages, de bénéficier de temps supplémentaires durant le cycle pour les parcours-études, ou d'accéder à des parcours de pratique scénique (groupes ou projets déjà existants), d'ouverture (adultes) et de pratique continuée avec des conditions assouplies (une au lieu de deux restitutions en pratique continuée ; deux ans au lieu d'un an d'accompagnement de projet scénique).

Les demandes de parcours adaptés seront étudiées au cas par cas par la direction, les référent.es (handicap, éthique) et le conseil pédagogique ; des échanges avec des spécialistes pourront avoir lieu, afin de proposer le parcours le plus approprié à l'élève, et/ou à ses responsables.

Les parcours adaptés font l'objet d'un suivi, comme tous les autres parcours.

ATELIERS DE THÉÂTRE

Objectifs : découverte des formes d'écriture et de jeux théâtraux. Pratique scénique régulière (2 à 3 restitutions par an). Rencontres régulières avec l'ensemble des autres disciplines enseignées dans l'établissement (Transversales ; projets Nuit des Conservatoires, Portes Ouvertes, Folles Journées).

Contenus : 6 groupes accueillent des élèves de 6 ans à l'âge adulte, par tranches d'âge ; un cours hebdomadaire par groupe, de 1h30, 2h ou 3h (des plus jeunes aux adultes). Les ateliers proposent 3 volets : échauffement, exercices corporels, vocaux, d'articulation ; improvisations ; puis travail de répertoire. Le répertoire contemporain est largement abordé (avec des pièces pédagogiques pour les premiers niveaux) ; ainsi que l'interdisciplinarité (participation aux Transversales, croisements scéniques avec la danse, les Arts Plastiques et la Musique). Des intervenants extérieurs sont régulièrement programmés, pour compléter l'offre pédagogique par d'autres approches du langage théâtral : masque, théâtre africain (mélange du travail corporel, rythmique et parlé). Des stages ou modules de découverte (clown, danse), sont proposés par les équipes pédagogiques.

Engagements : Les élèves s'engagent à assister à l'ensemble des cours et aux restitutions. Selon les situations, des élèves pourront obtenir une dérogation de pratiques collectives (orchestre, ateliers de musique), d'une année dans le cycle maximum, s'ils sont intégrés à un atelier de théâtre depuis au moins 2 ans. Des dérogations sont possibles avec la danse également, au cas par cas, et seulement pour une année durant le cycle.

Les élèves font l'objet d'un suivi sur IMuse, dossier dans lequel les restitutions, stages et rencontres pédagogiques, sont enregistrées.

Les élèves du groupe « débutant » (tranche d'âge 11-13 ans), bénéficient de l'école du Spectateur (une sortie au spectacle gratuite).

ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES

ATELIER SCULPTURE

Objectifs : découverte et apprentissages des techniques liées au dessin, à la peinture (fusain, pastel, encre, aquarelle, acrylique, huile) à la sculpture, à la BD (crayons, craies aquarellables, Promarkers, Poscas, collages) Des techniques anciennes (Tempéra, Encaustique, Enluminure) peuvent être enseignées dans les cours pour adultes. Découverte de l'histoire de l'art. Adaptation à la progression de chaque élève, par une dynamique de groupe mise en œuvre dans chaque atelier. Les équipes s'attachent au développement de la créativité, de l'autonomie, et de l'expression personnelle de chaque élève.

Contenus : 9 cours enfants et 2 cours adolescents à partir de 14 ans ; 7 cours adultes à partir de 18 ans.

Arts Plastiques : fusain, pastel, encre, aquarelle, acrylique, huile ; crayons, craies aquarellables, Promarkers, Poscas, collages. Cours de modèle vivant (5 séances annuelles).

Un Parcours Projets Artistiques, d'une durée de 1 à 3 ans, accessible à un public d'adolescents ou de jeunes adultes, permet de bénéficier d'un accompagnement particulier pour la création d'un dossier, d'une œuvre, pour approfondir une technique ou découvrir des orientations professionnelles en lien avec les beaux-arts et les arts visuels (cours de 2h hebdomadaires + conférences et cours de modèle vivant et initiation à la sculpture).

Conférences d'histoire de l'art, visites virtuelles d'expositions.

Sculpture : papier mâché ; modelage, taille de pierre, travail du plâtre et de la patine. Supports : bois, toile, plexiglas, verre, divers matériaux.

Engagements : assiduité et engagement dans la réalisation d'œuvres pour exposition annuelle à la médiathèque Condorcet. Participation aux Transversales, et à des projets en lien avec la Fabrihèque et les actions culturelles de la médiathèque. Parcours Projets Artistiques : présentation des projets annuellement ; démarche de réflexion vers un projet professionnalisant en lien avec les arts visuels (design, arts numériques ; animation, webmakers etc) ; participation à des Portes Ouvertes, visites d'expositions. Ecole du regard : l'ensemble des élèves s'engagent dans la présentation et la visite des œuvres de l'exposition annuelle du département. Des visites gratuites ont lieu au sein de la médiathèque Condorcet et dans la Grande Galerie attenante.

PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

❖ PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Les partenariats avec l'Education Nationale font l'objet de signatures de conventions, sauf pour les présentations et interventions ponctuelles.

- **Projets d'Action Partenariale avec Intervenants (P.A.P.I : Musique, Danse, Arts Plastiques)**

Ces projets sont rédigés par les professeur.es des écoles du territoire ; ils sont validés par l'éducation Nationale (IEN), la ville et la Cité des Arts. Ils se renouvellent chaque année et ont pour objectif de s'insérer dans le volet d'éducation artistique et culturelle de l'école, tout en faisant appel à des spécialistes de la discipline travaillée avec les élèves durant l'année (intervenants diplômés en musique, danse, et arts plastiques). Volume annuel : entre 180 et 350 heures. Les projets correspondent à 14 ou 28 séances hebdomadaires de 45 mn, réparties durant les 5 périodes scolaires de novembre à juin.

- **Orchestre à l'Ecole Vents (P.A.P.I. OàE Vents)**

Ce P.A.P.I est reconduit pour 3 ans et représente un volume hebdomadaire de 9h, soit 290 heures annuelles. Il fait l'objet d'un partenariat privilégié entre la ville, la Cité des Arts, l'éducation Nationale et l'association Orchestre à l'Ecole, et concerne des élèves de CE2 à CM2, à destination des écoles REP de la ville. Des passerelles sont aménagées pour permettre aux élèves, dès leur entrée dans le dispositif, de poursuivre des cours à la Cité des Arts, dans la discipline instrumentale choisie (trombone, cor, saxophone, tuba, trompette). Les instruments sont prêtés et entretenus par le conservatoire.

Objectifs : découverte de l'orchestre, ouverture culturelle, participation à la saison du conservatoire, rencontre avec des artistes et des œuvres. Apprentissages écrits et oraux (lecture et mémorisation), autonomie, créativité. Réussite éducative ; poursuite d'études au conservatoire.

Critères de suivi : assiduité et investissement au sein du groupe ; développement de la confiance en soi, engagement dans les prestations scéniques ; collaboration et coopération en petit et en grand groupe. Apprentissages consignés dans le livret LSU.

❖ PARTENARIATS AVEC LES ÉCOLES MATERNELLES ET LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

Projets P.A.P.I pour les Grandes sections de Maternelle.

Présentations scolaires ponctuelles (sensibilisation) dans les écoles maternelles de la ville.

Présentations et animations ponctuelles dans les crèches et haltes-garderies de la ville.

❖ PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE COROT, LA FILIÈRE S2TMD

Le partenariat du réseau des conservatoires de Grand Orly Seine Bièvre avec le lycée Corot a permis l'ouverture de la filière S2TMD (Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse) en 2024.

Les élèves de cette filière s'inscrivent dans des parcours-études de 2^{ème} et 3^{ème} cycle, en musique ou en danse.

❖ PARTENARIAT AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS

Ces partenariats se déroulent sous forme de projets annuels et peuvent faire l'objet de demandes de subventions.

Des conventions sont signées entre les établissements.

En première expérimentation en 2025-2026, les partenariats avec les établissements de soins visent à améliorer l'accès aux droits culturels des patients, et à leur donner, en fonction des projets, les moyens d'accéder à une pratique et une culture artistiques. Etablissements concernés : IME Viry-Chatillon ; Clinique le moulin de Viry (multigénérationnelle) ; liste non-exhaustive.

❖ PARTENARIAT AVEC LA MJC « LES PASSERELLES »

Ces partenariats se déroulent sous forme de projets annuels ou ponctuels, et peuvent faire l'objet de demandes de subventions.

Une convention est signée entre les établissements. Le rapprochement est déjà effectif entre les 2 établissements (mise à disposition de salles de cours et de restitution de Jazz et musiques actuelles).

Ateliers de rue, premières parties de concerts de jazz et musiques actuelles ; ateliers de batucada et d'écriture de slam, projets avec artistes intervenants peuvent conduire à des partenariats avec les classes de danse, de théâtre et les départements de musiques Actuelles ou d'autres instruments de la maison de la Musique.

Exemple : mois des Pratiques Amateurs ; aides éducatives et culturelles ; projet avec Compagnie Wazo (politique de la Ville).

INFORMATIONS PRATIQUES

LA CITÉ DES ARTS

28, avenue de la République

91170 Viry-Chatillon

Tél. : 01 69 21 52 43

 citedesarts.virychatillon@grandorlyseinebievre.fr

 grandorlyseinebievre.fr/conservatoire-de-viry-chatillon

Accueil du secrétariat

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi :

 14h00 à 19h00

Mercredi :

 9h00 à 12h00

 13h00 à 19h00

RÉSEAU DES CONSERVATOIRES

Musique – Danse – Théâtre – Arts Plastiques

ARCUEIL | ATHIS-MONS | CACHAN | FRESNES | GENTILLY | JUVISY-SUR-ORGE | KREMLIN-BICÊTRE | L'HAY-LES-ROSES |
SAVIGNY-SUR-ORGE | VILLEJUIF | VILLENEUVE-SAINT-GEORGES | VIRY-CHATILLON.